

Politique d'engagement actionnarial

1. Préambule

Wide AM considère que la sélection et l'étude des instruments financiers détenus par ses OPCVM comme un acte de gestion à part entière, devant être réalisé dans le meilleur intérêt des porteurs de parts des OPCVM en question.

Toutefois, à ce jour, la politique d'investissement retenue par Wide AM ne prévoit pas d'investissement direct dans des instruments financiers.

Les investissements se font au travers d'ETFs qui sont gérés par de grands établissements internationaux de gestion d'actifs.

2. Suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise

Wide Asset Management est particulièrement attachée à :

- ✓ défendre les intérêts des porteurs des fonds d'investissement,
- ✓ rechercher constamment la performance de ses investissements dans une perspective de création de valeur sur le long terme.

Pour Wide AM, la décision d'investissement est fortement liée à la connaissance des acteurs et des supports dans lesquels nous investissons pour le compte de nos clients. Notre politique d'investissement passe par la prise en compte de façon générale des facteurs économiques et financiers, sociaux et sociétaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise, que sont :

- ✓ la recherche de la création de valeur sur le long terme,
- ✓ la maîtrise des aspects économiques et financiers,
- ✓ les efforts pour réduire son impact environnemental,
- ✓ une gestion des risques et des opportunités relatives au développement durable.

Wide Asset Management accorde également une attention particulière à la sensibilisation, la formation et la communication auprès de ses collaborateurs sur l'importance de prise en compte des critères extra-financiers.

Principes pour l'investissement responsable et intégration des critères ESG : Un des principes essentiels de Wide AM est d'investir dans des fonds exposés aux actions et aux obligations d'entreprises socialement responsables.

Les investissements ISR concilient la recherche de performance financière et la volonté de défendre des causes éthiques, sociales et environnementales.

Wide AM a conçu des profils d'investissement favorisant l'investissement socialement responsable :

- Le critère environnemental qui tient compte des initiatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le traitement des déchets, réduire la consommation énergétique, ...
- Le critère social qui tient compte notamment du respect du droit des employés, de la représentation hommes/femmes, de la formation, de la relation avec les prestataires, ... etc.
- Le critère de gouvernance qui vérifie l'indépendance du conseil d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, les actions prises pour lutter contre la corruption, ...
- Exclusion des secteurs controversés : armes nucléaires et armes controversées, tabac, alcool, jeux d'argent, manipulation génétique, pornographie, exploitation du charbon, ... etc.

3. Dialogue avec les sociétés détenues

Nous sommes en contact permanent avec les sociétés de gestion qui nous fournissent nos instruments financiers. Nous interrogeons toujours les gérants sur la prise en compte des critères ESG.

Étant donné notre politique d'investissement, Wide AM ne prévoit pas d'investissement direct dans des sociétés cotées et n'a donc pas de dialogue avec celles-ci.

4. Exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions

Wide AM considère l'exercice des droits de vote rattachés aux instruments financiers détenus par ses OPCVM comme un acte de gestion à part entière, devant être réalisé dans le meilleur intérêt des porteurs de parts des OPCVM en question.

Toutefois, à ce jour, la politique d'investissement retenue par Wide AM ne prévoit pas d'investissement direct dans des instruments financiers auxquels seraient attachés des droits de vote.

En cas de modification de la stratégie d'investissement ou du type des instruments sélectionnés, une revue de cette politique de vote sera effectuée.

5. Coopération avec les autres actionnaires

Au regard de notre politique d'investissement, Wide AM ne prévoit pas d'investissement direct dans des sociétés cotées et ne peut mettre en place une coopération avec d'autres actionnaires directs.

6. Communication avec les parties prenantes pertinentes

Au regard de notre politique d'investissement, Wide AM ne prévoit pas d'investissement direct dans des sociétés cotées et ne peut mettre en place une communication avec les parties prenantes pertinentes de celles-ci.

7. Prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement

Wide AM veille à placer les intérêts du client au-dessus de toute autre considération. Dans ce cadre, elle a mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts qui est disponible sur son site internet, ainsi que d'un code de déontologie applicable à tout son personnel.

L'ensemble du personnel de la société est tenu de déclarer au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) tout lien et/ou conflits d'intérêt potentiels au regard des investissements que Wide AM réalise pour le compte de ses clients.

Les situations de conflits d'intérêts potentiels sont référencées par la société dans une cartographie prévoyant des mesures d'encadrement pour chaque cas.

Un registre des conflits d'intérêts est tenu par le RCCI.

8. Point d'attention

Si Wide AM décidait d'investir directement dans des instruments financiers, elle mettrait en place un dispositif couvrant une politique d'engagement actionnarial soutenue.

Elle serait alors mise à jour étant entendu que les principes de défense des intérêts des actionnaires minoritaires, en cohésion avec les positions de l'Association professionnelle à laquelle adhère Wide AM, seraient privilégiés.

* * *